

ARTICLE BUDGÉTAIRE	MINISTÈRE	CRÉDIT VOTÉ	PART APD EN 2019
	<b>01. Ministère des Affaires étrangères et européennes</b>	<b>431.974.000 €</b>	<b>343.309.601 €</b>
	<b>Direction des affaires politiques</b>	<b>13.387.801 €</b>	<b>2.775.648 €</b>
01.0.12.253	Activités en relation avec la candidature du Luxembourg pour un siège de membre au Conseil des Droits de l'Homme, département et missions diplomatiques.	380.000 €	105.000 €
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international	7.310.084 €	1.122.514 €
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.106.000 €	931.205 €
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	4.181.717 €	534.229 €
01.2.35.033	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	50.000 €	50.000 €
01.2.35.060	Contributions volontaires à des actions internationales à caractères politiques ou économiques	275.000 €	32.700 €
	<b>Direction des affaires européennes et des relations économiques internationales</b>	<b>1.100.000 €</b>	<b>664.560 €</b>
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	1.100.000 €	664.560 €
	<b>Direction de l'immigration</b>	<b>298.000 €</b>	<b>233.964 €</b>
01.4.12.330	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds Asile et Migration	273.000 €	213.964 €
01.4.33.300	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires ; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG.	25.000 €	20.000 €
	<b>Direction de la défense</b>	<b>21.700.000 €</b>	<b>1.400.000 €</b>
01.5.35.034	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales	1.300.000 €	600.000 €
01.5.35.035	Contributions du Luxembourg et assistance aux partenaires dans le contexte de missions et d'opérations internationales effectuées dans le cadre de la politique de Défense	19.000.000 €	100.000 €
01.5.35.040	Projets de réhabilitation et d'actions post-conflit en matière de sécurité et de défense effectués dans le cadre d'organisations internationales ou de la coopération bilatérale	1.400.000 €	700.000 €
	<b>Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire</b>	<b>342.288.420 €</b>	<b>338.235.428 €</b>
01.7.11.300	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération	1.205.278 €	1.126.496 €
01.7.12.011	Frais de déménagement des agents à l'étranger	70.000 €	56.842 €
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	550.000 €	587.374 €
01.7.12.050	Frais de port	8.000 €	6.786 €
01.7.12.120	Frais d'experts et d'études	60.000 €	115.954 €
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	50.000 €	89.361 €
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences	80.000 €	38.462 €
01.7.12.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement	624.122 €	648.914 €
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	660.000 €	475.911 €
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement : indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	90.000 €	51.733 €
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	2.600.000 €	2.492.776 €
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	360.000 €	355.279 €
01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but	13.500.000 €	13.488.173 €
01.7.35.030	Coopération au développement : contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	20.700.000 €	20.672.561 €
01.7.35.031	Coopération au développement : contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	28.310.000 €	28.310.000 €
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	500.000 €	309.071 €
01.7.35.060	Subsides au titre de l'action humanitaire : aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire ; aide alimentaire ; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	47.000.000 €	46.965.921 €
31.7.74.000	Bureaux de coopération dans les pays en développement : acquisitions	40.000 €	- €
31.7.74.250	Ambassades dans les pays en développement : acquisition de véhicules automoteurs	210.000 €	275.090 €
	<b>Fonds de la Coopération au Développement</b>	<b>225.670.920 €</b>	<b>226.538.637 €</b>
	<b>Remboursements</b>		<b>-4.369.910 €</b>
	<b>02. Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</b>	<b>1.506.550 €</b>	<b>1.369.639 €</b>
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.	220.000 €	119.639 €
02.0.35.060	Cotisations à des organismes internationaux	1.286.550 €	1.250.000 €
	<b>04. Ministère des Finances</b>	<b>47.588.500 €</b>	<b>49.256.634 €</b>
34.0.54.030	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement	15.500.000 €	15.500.000 €
34.0.54.032	Participations aux programmes de l'agence de transfert de technologie financière (ATTF)	1.305.000 €	737.481 €
34.8.84.037	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales : alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement.	27.000.000,00 €	27.226.853 €
59.0.84.036	Institutions financières internationales : augmentation et ajustement de la souscription du GDL moyennant versement en espèces, versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par des institutions financières internationales,	3.783.500,00 €	3.303.745 €
	<b>Fonds de lutte contre le trafic de stupéfiants</b>	<b>-</b>	<b>2.488.555 €</b>
Chapitre VI	Union européenne		23.947.648 €
Dépenses pour ordre	Contribution au budget de l'UE		23.947.648 €
	<b>08. Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative</b>	<b>3.819.729 €</b>	<b>2.706.708 €</b>
01.7.11.005	Rémunération du personnel	3.819.729 €	2.706.708 €
	<b>14. Ministère de la Santé</b>	<b>285.000 €</b>	<b>207.345 €</b>
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux	285.000 €	207.345 €
	<b>Total APD nette</b>		<b>420.797.575 €</b>
	<b>RNB</b>	<b>1,04 %</b>	<b>40.350.000.000 €</b>